OAS/Ser.W

CIDI/doc.343/22

 18 février 2022

 Original: espagnol

PROJET DE RÉSOLUTION

CONVOCATION DE LA CINQUIÈME RÉUNION DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (REMDES-V) ET DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CIDES)

(Déposé par la délégation de la République dominicaine)

 CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

AYANT VU la Charte sociale des Amériques (AG/doc.5242/12 rev. 2) et son Plan d'action [AG/RES. 2878 (XLV-O/15)],

AYANT VU les dispositions de la ligne stratégique "Promouvoir l'inclusion sociale assortie d'équité pour contribuer au développement durable dans les Amériques" contenue dans la résolution AG/RES. 2967 (LI-O/21), « Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : Promotion de la résilience », adoptée par l'Assemblée générale lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire, tenue du 10 au 12 novembre 2021,

 AYANT VU la Déclaration interaméricaine relatives aux priorités en matière de développement social, « Équité et inclusion sociale : Surmonter la pauvreté multidimensionnelle et colmater les brèches en matière d’équité sociale - Vers un Programme interaméricain de développement social » (CIDI/REMDES/DEC.1/19), adoptée lors de la Quatrième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social, qui s'est tenue à Guatemala (République du Guatemala), les 28 et 29 mars 2019,

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale a adopté un cycle triennal pour tous les processus de réunions des ministres et hauts fonctionnaires tenues dans le cadre du CIDI (Cycle ministériel triennal) et que, dans le cadre de ce cycle, le bureau de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES) s’est réuni le 23 février 2021 pour convenir de son Plan de travail (CIDI/CIDES/RPA/doc.3/21 rev. 1), lequel définit les activités à mettre en œuvre par les groupes de travail, et pour avancer dans l'organisation de la prochaine réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social,

AYANT VU la note de la Mission permanente de la République dominicaine par laquelle elle a formalisé l'offre du Cabinet de coordination des politiques sociales de la République dominicaine que son pays accueille la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social, ainsi que sa proposition de tenir ladite réunion les 17 et 18 novembre 2022 (CIDI/INF.451/21),

PRENANT EN COMPTE la résolution CP/RES. 982 (1797/11), « Informations actualisées sur les coûts des conférences et réunions financées par l'OEA »,

DÉCIDE :

1. De remercier le Gouvernement de la République dominicaine pour son offre d'accueillir la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social (REMDES-V), et de la convoquer pour qu'elle ait lieu à Saint-Domingue (République dominicaine), les 17 et 18 novembre 2022.
2. De convoquer la Quatrième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES) pour qu’elle ait lieu le 22 mars 2022, dans le but : (i) d’examiner les progrès réalisés et l’exécution des mandats ministériels (mise en œuvre du Plan d'action et du Plan de travail) ; (ii) d’examiner les tendances régionales en matière de développement social ainsi que la pertinence du travail de l'OEA dans les domaines prioritaires ; (iii) de convenir du ou des thèmes de la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social et de fournir des orientations au Secrétariat en vue de l’élaboration de l'avant-projet d'ordre du jour annoté et des autres documents qui seront adoptés lors de la réunion des ministres.
3. De demander instamment aux ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social des États membres de participer à la Quatrième Réunion ordinaire de la CIDES et à la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social.
4. D’établir que les ressources prévues au chapitre 7, sous-programme 74F du Programme-budget 2022 de l'Organisation [AG/RES. 2971 (LI-O/21)], soit assignées conformément aux lignes directrices énoncées dans la résolution CP/RES. 982 (1797/11) pour la préparation et la tenue de la Quatrième Réunion ordinaire de la CIDES et de la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social.
5. De charger le Secrétariat général d’appuyer, par l'intermédiaire du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité et du Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), l'organisation de la Quatrième réunion ordinaire de la CIDES et de la Cinquième réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social et de faire rapport au CIDI sur le processus préparatoire, de même que sur les résultats de ces réunions.

CIDRP03461F04